

**Procès-Verbal n° 04/2024**  
**Séance du Conseil Municipal du 06 mai 2024**

Le 06 mai 2024,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 29 avril 2024, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

Etaient présents ou représentés : Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Marie-Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET (procuration), Alain BRUCHEZ, Jean-Paul COUTY, Jean-Michel JACQUES, Aurélia PHILIP, Arnaud TESSIER, Pascale VULIN.

Absent(es) excuse (es) : Laurence LEUILLIER.

Secrétaire de séance : Marie-Laure DESBIOLLES.

*Le procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2024 est adopté à l'unanimité.*

**ORDRE DU JOUR**

⇒ Questions diverses

**DELIBERATIONS**

○ Néant

**DIVERS**

**\* Alpage de Vers le Mont**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Association Foncière Pastorale du Mont-Salève ainsi que la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie proposent de prendre en charge l'alpage de Vers le Mont.

En effet, le but premier est de reconquérir l'espace afin de retrouver du pâturage par un débroussaillage. La deuxième étape sera de maintenir en bonne état la bâisse existante.

Pour cela, une convention de 6 ans va être réalisée avec un moutonnier afin qu'il puisse mettre ses animaux sur les terrains. Un devis doit être réalisé pour les travaux qui sont à exécuter.

**\* Reconstruction du bâtiment de la Grotte du diable**

Le dossier d'appel d'offre pour l'architecte doit être publié fin mai.

**\* Employée communale**

Madame SYLVESTRE Gislaine a fait un essai pour réaliser le ménage de la mairie. Un contrat va lui être proposé pour 1h30 par semaine.

**\* Entente – cantine garderie Le Sappey-Vovray**

Madame Sandrine MENDES D'OLIVEIRA a été élue Présidente et Madame Aurélia PHILIP Vice-présidente de l'entente Le Sappey/ Vovray en Bornes.

Monsieur le Maire remercie Pascale VULIN pour tout le travail accompli pour la mise en place et le suivi de la cantine et de la garderie depuis un an.

Clôture de la séance à 21 h00.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 05 juin 2024.

Le Maire

Pierre GAL



Le secrétaire de séance

Marie-Laure DESBIOLLES



